Original: anglais

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE L'ICCAT (ROP) POUR LES TRANSBORDEMENTS 2014/15

(Secrétariat de l'ICCAT)

Introduction

En vertu des dispositions de la *Recommandation de* l'*ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06], tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers thoniers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires de charge qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring, (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) y participant. Le Belize, la Chine, le Japon, la Corée, les Philippines et le Taipei chinois ont participé au ROP-transbordement jusqu'au mois d'avril 2015. Les Philippines se sont retirées du programme et Saint Vincent et les Grenadines a demandé d'y être admis. Même si des transbordements ont été reçus de navires de Saint Vincent et les Grenadines, ce pays n'a pas réalisé le paiement correspondant.

Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**Appendice 1**.

Les cas de non-application potentielle sont désormais directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ces cas, ainsi que les réponses apportées par les CPC, sont présentés dans le document qui se trouve à l'Annexe 4 du COC-305/2015. Depuis l'entrée en vigueur de la Rec. 12-06, les rapports des observateurs contiennent une rubrique consacrée à l'inspection des LSPLV lorsque cela s'avère pertinent. Les rapports d'observateurs reçus avant le 1^{er} octobre 2015 sont disponibles sur le site web de l'ICCAT, à :

http://iccat.int/Documents/Comply/transhipmentreports.pdf

Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un nouveau protocole d'entente a été signé en 2015 avec la CCSBT afin d'incorporer les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires de charge qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

Résultats à ce jour

Depuis le lancement du Programme, 173 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si quatre demandes ont été annulées. Conformément aux exigences de la Rec. 12-06, les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes

22 octobre 2015 (13:02)

sont occultées à des fins de confidentialité. Au 1er octobre 2015, 256.533,2 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement, mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT.

Le **Tableau 1** présente les quantités transbordées en 2014, conformément à ce qui a été déclaré par l'intermédiaire du consortium chargé de la mise en œuvre du ROP. Quelques divergences de ventilations et/ou de totaux existent entre les rapports annuels de transbordement des CPC et la base de données fournie par le consortium.

22 octobre 2015 (13:02)

 Tableau 1. Quantités transbordées en 2014 par CPC et espèces principales.

	Type de produit (*)					ı						
Année	Pavillon de pêche	Code espèce	Poids manipulé	Éviscéré et sans	Numéro	Filets	Poids vif	Ailerons de	Poids vif	Ventrêche	Autre	Total
2014	Taipei chinois	ALB		branchies 3				requins	11			1
2011	Turper emmors	BET		10809					- 11			1080
		MIX		471								47
		MLS		0								(
		OTF	207	10		0				2	10	24
		SWO TUN	307	18 51		5				3	12	345 5
		YFT		745								74:
	Chine, Rép. pop.	ALB		8					24			32
		BET		1960								1960
		BIL	2	3								
		BSH BUM	17 9	6								24
		MAK	4	1								
		MIX		69								69
		OIL	0	0					1]]
		OTF	1						0		2	
		SAI	0									
		SMA SSM	6									
		SWO	144	48								19
		TUN		87					1			88
		YFT		83								8.
		SKH	4	0								4
	Corée Rép.	OPA BET	1	0 894								894
	Coree Kep.	MIX		143								143
		OTF		1.0							4	4
		TUN		14								14
		YFT		78								78
	Philippines	TUS							1		3	3
	Philippines	ALB BET		2375					1			2375
		SWO	26	10								36
		TUN		11								11
		YFT		69								69
	Japon	ALB		9220		1	1		658		0	660
		BET BIL	2	8339		1					0	8340
		BLM	6									
		BSH	67			1		2				69
		BUK	96									90
		BUM	64	23		1					2	8
		COM MIX	0	743		0					3	74
		MLS	1	4		0					3	/4
		OTF	10		1	0			3		25	3
		SAI	10									1
		SBF		584								58
		SFA SKJ	0						1			
		SMA	1			1		0	1			
		SSM	2									
		SSP	1									
		SWO	453	65		144	3		0		9	67
		TUN WAH	0	131							5	13
		YFT	0	1614								161
		BLZ	1	1014								101
		MAW	2		<u></u>							
		SKH	31	_				1				3.
	- ·	OPA	10	4.0 -					1		1	1
	Belize	BET YFT		106 5					 			10
2014 Tot.		111	1276	29570	1	152	3	3	700	3	65	3177
2014 IUI.			12/0	23310	1	134	- 3	3	700	3	0.5	31//

22 octobre 2015 (13:02)

En 2014, le nombre de LSPLV et de transbordements par CPC s'élevait à :

CPC	Nbre de LSPLV	Nbre total de transbordements
Japon	80	219
Taipei chinois	56	184
Chine R.P	21	49
Philippines	10	39
Corée, Rep	6	22
Belize	1	3

Les rapports reçus des participants au programme, tels que requis au paragraphe 22 de la Recommandation 12-06, se trouvent à l'**Appendice 2** et les rapports sur les transbordements au port à l'**Appendice 3**.

Pour obtenir des informations sur les cas de non-application potentielle détectés dans le cadre du ROP-Transbordement, il convient de consulter le COC-305/15.

Le **Tableau 2** fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2014.

Partage d'informations et guides d'identification

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur la page web de l'ICCAT à l'adresse suivante: http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf. Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelées, conçus par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

Financement

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (STF-202/2015). Ce programme est financé par les contributions versées par les CPC qui participent au programme. Depuis le lancement du programme, les parts de contribution se sont fondées sur les prises historiques, étant donné qu'aucune autre information n'était disponible pour déterminer la proportion des contributions au début du programme.

Le Belize a sollicité la révision de la formule de partage des coûts susmentionnée qui avait été convenue en 2006, étant donné que ce système ne reflète pas le véritable niveau de transbordement de chaque Partie. Il suggère que les parts proportionnelles soient calculées en fonction du niveau de transbordement plutôt que des prises historiques, ce qui reflèterait un coût plus réaliste de l'activité sous-traitée. C'est ainsi que procède la CTOI.

Comme Saint Vincent et les Grenadines ne participent au programme que depuis un an, il n'est pas possible d'effectuer le calcul sur la base des transbordements historiques pour les années antérieures. Toutefois, en se fondant sur les niveaux de transbordement de janvier à septembre 2015, les parts de pourcentage seraient comme suit :

CPC	Transbordement (t)	<i>Part (%)</i>
Belize	145,546	0,691695
Chine Rép. pop.	2.816,403	13,38472
Taipei chinois	9190,458	43,67688
Japon	8058,424	38,29698
Corée Rep.	513,204	2,438959
St. Vincent & les Grenadines	317,893	1,51076
TOTAL	21.041,93	100

En vertu du système actuel, les parts de pourcentage utilisant les prises historiques seraient :

CPC	Captures moyennes 2008- 2010 (t)	Part en pourcentage
Belize	6.629,00	3,40
Chine Rép. pop.	19.405,00	9,95
Taipei chinois	75.380,00	38,66
Japon	75 621,00	38,78
Corée Rep.	10 571,00	5,42
St. Vincent & les Grenadines	7.395,00	3,79
TOTAL	195.001,00	100,00

Le niveau de financement requis pour 2016-2017 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou accrus. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

Le Secrétariat demande aux participants/au PWG de lui indiquer la façon de calculer les contributions pour les années à venir.

22 octobr	re 2015 (13:02)									_, _ ,	
Tableau 2	2. Résumé des déploien	nents réalisés d'	octobre 2014	à octobre 2015.							•
Numéro	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/données	Déclarations	Date de départ	Date d'arrivée de	Total des	Total des	Total des	Coût moyen
de				reçu(e)s	de	de l'observateur	l'observateur au port	jours	tonnes	frais	par tonne
requête					transbordement	du port d'attache	d'attache	(voyage +	transbordées	(voyage +	transbordée
ICCAT					reçues du			en mer +		déploiement)	(€)*
					navire			débriefing)		en €	
157/14	Taisei Maru No. 24	Le Cap		07/11/2014	OUI	04/09/2014	27/10/2014	55	1.818,61	15 002,90	8,25
	AT000JPN00571						31/10/14 (débriefing)				
158/14	Ibuki	Le Cap	Le Cap	10/12/2014	OUI	11/09/2014	18/10/2014	38	1 229,62	11 225,84	9,13
	AT000VUT00015										
	AT000VUT00015										

	Taisci Maru 140. 24	Le Cap		07/11/2014	001	04/07/2014	27/10/2014	33	1.010,01	15 002,50	0,23
	AT000JPN00571						31/10/14 (débriefing)				
158/14	Ibuki	Le Cap	Le Cap	10/12/2014	OUI	11/09/2014	18/10/2014	38	1 229,62	11 225,84	9,13
	AT000VUT00015										
150/14	Chitana	I - C	Le Cap	21/01/2015	OIII	26/10/2014	22/12/2014	58	2 260 22	16.756.02	7,41
159/14	Chitose AT000SGP00001	Le Cap	Le Cap	21/01/2015	001	20/10/2014	22/12/2014	38	2 260,33	16 756,93	7,41
	A1000SGP00001										
160/14	Genta Maru	Le Cap	Le Cap	16/12/2014	OUI	11/11/2014	12/12/2014	33	836,45	9 538,57	11,40
	AT000VUT00014	•					15/12/2014		,	,	,
							(débriefing)				
161/14	FUTAGAMI	Le Cap	Le Cap	29/01/2015	OUI	27/11/2014	14/01/2015	51	640,59	13 911,78	21,72
						21/11/2014					
	AT000JPN00572					(débriefing)	(débriefing)				
162/14	CHIKUMA	Le Cap	Panama	06/03/2015	OH	24/12/2014	23/02/2015	62	1 987,86	19 089,02	9,60
102/14	AT000VUT00018	Ес сир	Tunumu	00/03/2013	001	24/12/2014	23/02/2013	02	1 707,00	17 007,02	2,00
	711000 (0 100010										
163/14	Taisei Maru No.15	Le Cap	Le Cap	17/03/2015	OUI	30/12/2014	04/03/2015	67	2 625,82	18 276,26	6,96
	AT000VUT00019					22/12/2014					
						(briefing)	(débriefing)				
1 < 4 / 1 =	HADH	I. C	I. C	00/04/2015	OTH	07/02/2015	24/02/2015	45.5	1 000 20	12.256.96	<i>c</i> 00
164/15	HARU AT000VUT000023	Le Cap	Le Cap	09/04/2015	001	07/02/2015	24/03/2015	45,5	1 898,29	13 256,86	6,98
	A1000 V U 1000023										
165/15	Taisei Maru 24	Le Cap	Le Cap	20/05/2015	OUI	24/02/2015	30/04/2015	67	2 899,24	18 276,26	6,30
		•	1				11/05/2015		·	ĺ	,
	AT000JPN00571						(débriefing)				
4 < < /4 =	GI 1	T. G	-	1.5/0.5/2015	OT IT	25/02/2015	21/05/2015		2 010 55	10.600.22	< 50
166/15	Chitose	Le Cap	Panama	16/06/2015	OUI	26/03/2015	31/05/2015	68	3 018,57	19 608,33	6,50
	AT000SGP00001						08/06/2015 (débriefing)				

COM 2015: Rapport sur les transbordements ROP

Doc. No. PWG 402/2014

22 octobre 2015 (13:02)

Numéro de requête ICCAT	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
167/15	Meita Maru	Le Cap	Tanger	26/05/2015	OUI	27/03/2015	28/04/2015	35	502,08	10 796,84	21,50
	AT000VUT00024						17/05/2015 (débriefing)				
168/15	Ibuki	Le Cap	Panama	23/07/2015	OUI	03/05/2015	30/06/2015	61	3 506,91	18 570,83	5,30
	AT000VUT00015	•				01/05/2015 (briefing)			,	,	,
169/15	Futagami	Le Cap	Singapour	29/07/2015	OUI	11/05/2015	16/07/2015	68	1 185,82	19 960,46	16,83
	AT000JPN00572	•				08/05/2015 (briefing)					
170/15	Chikuma AT000VUT00018	Le Cap	Le Cap	18/09/2015	OUI	19/06/2015	20/08/2015	64	2 118,73	18 007,37	8,50
171/15	Genta Maru AT000VUT00014	Le Cap	Le Cap	24/08/2015	OUI	26/06/2015	01/08/2015	68	1 505,98	19 960,46	13,25
172/15**	TAISEI MARU NO.15 AT000VUT00019	Le Cap	Le Cap								
173/15**	TAISEI MARU NO.24 AT000JPN00571	Le Cap	Le Cap								
174/15**	Ibuki AT000VUT00015	Port Luis	Panama								

^{*} À l'exception des dépenses de formation, de matériel et du Secrétariat. ** Déploiements en cours au 1er octobre.

TRANSBORDEMENT AU PORT

L'Appendice 3 contient les rapports de transbordement en mer. Le **Tableau 3** ci-dessous présente un résumé des informations reçues.

Tableau 3. Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au **16 octobre 2015**).

	TRANSBORDE	EMENT AU PORT	
Albanie	Non applicable	Mexique	Non applicable
Algérie	Non applicable	Namibie	Non applicable
Angola	Aucune information	Nicaragua	Aucune information
Barbade	Non applicable	Nigeria	Non applicable
Belize	Non applicable	Norvège	Non applicable
Brésil	Aucune information	Panama	Reçu
Canada	Non applicable	Philippines	Reçu
Cap-Vert	Non applicable	Russie	Non applicable
Chine	Reçu	Sao Tome	Aucune information
Côte d'Ivoire	Aucune information	Sénégal	Non disponible
Curaçao	Reçu	Sierra Leone	Aucune information
Égypte	Non applicable	Afrique du Sud	Aucune information
Guinée équatoriale	Non applicable	SVG	Aucune information
République du Salvador	Non applicable	Syrie	Aucune information
UE	Reçu (MLT)	Trinidad & Tobago	Aucune information
France (SPM)	Non applicable	Tunisie	Non applicable
Gabon	Aucune information	Turquie	Non applicable
Ghana	Reçu	Uruguay	Non applicable
Rép.de Guinée	Aucune information	RU-TO	Non applicable
Guatemala	Non applicable	États-Unis	Non applicable
Honduras	Non applicable	Vanuatu	Reçu
Islande	Non applicable	Venezuela	Aucune information
Japon	Reçu	Bolivie	Aucune information
Corée	Non applicable	Taipei chinois	Reçu
Liberia	Aucune information	Guyana	Aucune information
Libye	Aucune information	Suriname	Non applicable
Maroc	Non applicable		
Mauritanie	Aucune information		

Aucune information - Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.

Non reçu - La CPC a déclaré que l'exigence était applicable mais le rapport n'a pas été reçu.

Non applicable. La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2014. Les caractères gras indiquent que l'information a été déclarée mais d'autres rapports indiquent une possible activité de transbordement au port.

Reçu - Rapport reçu de la CPC.